

**COMITE DE RIVIERES DES DRANSES
ET DE L'EST LEMANIQUE**

05 décembre 2013 - 18 heures

Date de la convocation du Comité de rivières : 22 novembre 2013

Membres présents

Collège des membres représentant les élus

Michel MEYNET - BELLEVAUX ; Gérard COLOMER – BONNEVAUX ; Bernard MAXIT – LA CHAPELLE D'ABONDANCE ; Marie-Claude NABET – MARIN ; Christian PLATEY – MARIN ; Pascal CHESSEL –MARIN ; Bernard PARIAT – MARIN ; André PEERSMAN – MONTRIOND ; Marie-Thérèse ZORLONI – SAINT GINGOLPH ; Marie-Thérèse CHARNAVEL – SAINT JEAN D'AULPS ; Jacqueline GARIN – LA VERNAZ ; Jean Claude DRUART – THONON LES BAINS

Collège des membres représentant de l'état et les établissements publics

Isabelle LHEUREUX – DDT ; Mathieu DELILLE – DDT.

Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers des rivières

Philippe EROLA – AAPPMA ; Anne Elisabeth MOULHEVAC – AAIPPLA ; Bernard LEBRETTE – APERA ; Alain GAGNAIRE – ASL ; Alain GAGNAIRE – ASL ; Alain LEVRAY – FDC ; Guy VULLIEZ – SPFS ; I.J BELEY – SAEME-LPO ; Philippe CROLA – Fédération de pêche de Haute-Savoie Jean Pierre JACQUIER – FRAPNA ; Martial DRAY - S2C ; Aline BRETON - ASTERS

Technicien du territoire

Céline BILLAULT – SIAC ; Mélanie HODEAU- SAVA ; Jean Pierre DUMONT – THONON LES BAINS ; Jean DE BOUARD – THONON LES BAINS ; Michel ROSSET – SIVOM de la vallée d'Aulps ; Lidwine GLEIZES - CCVA

Ordre du jour :

- Présentation des résultats de la phase 2 de la caractérisation de l'état des eaux et du bilan des pressions polluantes
- Présentation des résultats de la phase 2 de l'étude quantitative de la ressource en eau
- Présentation du calendrier prévisionnel 2014
- Question diverses

Introduction par M. COLLOUD et présentation de l'ordre du jour.

I. Présentation des résultats de la phase 2 de la caractérisation de l'état des eaux et du bilan des pressions polluantes (cf. présentation réalisée par SAGE environnement et jointe au compte-rendu)

M. LECHANOINE présente les avancées de l'étude.

M. GAGNAIRE s'interroge sur le projet de pompage dans le lac de Montriond et de son impact sur le milieu naturel.

M. BRUNEL explique que ce projet aura peu d'impact sur le fonctionnement écologique du lac. En effet, le lac se déversant essentiellement dans des failles souterraines, le pompage n'influencera pas le débit en aval du lac. Le marnage du lac sera surveillé afin de s'assurer que le pompage n'entraîne pas des variations de niveau d'eau supérieures à ce qui peut être observé naturellement. De plus, ce projet présente l'avantage de supprimer le pompage dans le ruisseau des Lindarets pendant la période hivernale ce qui aura un effet bénéfique sur le milieu.

M. DRAY demande si la problématique de la fertilisation des prairies a été prise en compte dans l'étude.

M. LECHANOINE explique que cela ne constitue pas un enjeu majeur sur le territoire.

M. VULLIEZ demande quels types de pollution sont rejetés par les industries aux abords du Delta de la Dranse.

M. LECHANOINE répond qu'on observe différents types de pollutions que ce soit des matières en suspension, ou des rejets chimiques.

II. Présentation des résultats de phase 2 de l'étude quantitative de la ressource en eau (cf. présentation ressource réalisée par le groupement CIDEE/ Claire RATOUIS/ Evelyne BAPTENDIER et jointe au compte-rendu)

Le bureau d'étude CIDEE présente les avancées de l'étude quantitative de la ressource en eau.

M. PEERSMAN demande combien de mesures ont été effectuées sur la commune de Montriond.

M. DALESME explique que 2 stations ont été placées en amont et en aval du lac.

M. ZORLONI s'interroge sur l'assec observé sur la Morge.

M. DALESME précise que ces informations proviennent des pêcheurs et qu'elles sont difficilement vérifiables.

Mme NABET explique que les assecs observés sur le Maravant sont essentiellement dus aux prélèvements.

M. DALESME précise qu'en effet et que cela montre l'importance du calcul des débits minimums biologiques afin de connaître l'impact de ces assecs sur le fonctionnement biologique des cours d'eau.

M. DRAY demande si l'étude prévoit l'analyse des relations entre la nappe et la rivière au niveau du Delta.

Mme BAPTENDIER répond que c'est une problématique très complexe qui nécessiterait une étude à part entière et qui ne peut donc pas être intégrée dans les travaux en cours qui s'étendent sur tout le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique.

III. Questions diverses

M. BRUNEL fait un point sur le calendrier prévisionnel 2014 concernant l'élaboration du contrat de rivières.

M. BRUNEL précise également que l'année 2014 verra l'actualisation de l'inventaire des zones humides sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique par ASTERS.

L'inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie est un outil de connaissance et d'aide à la décision, au même titre que l'inventaire ZNIEFF, **sans portée réglementaire**. Ainsi, une zone humide ne figurant pas à cet inventaire doit être prise en compte et bénéficie de la réglementation qui lui est associée.

Les sites humides y sont répertoriés et délimités de façon grossière, et les caractéristiques hydrauliques et biologiques de chaque zone sont recueillies sur le terrain. Il n'y a pas d'inventaire faune/flore systématique sur chaque site.

Cette synthèse de connaissance tend vers l'exhaustivité mais ne l'est pas. Elle peut servir de base à tout projet en lien avec une zone humide (projet en faveur de la zone ou projet impactant potentiellement une zone). Cette base n'est pas suffisante pour des projets à l'échelle d'un site. Elle doit être complétée systématiquement dès lors que l'on s'intéresse à une ou un petit ensemble de zones en particulier.

Cet inventaire est coordonné par un groupe de suivi départemental, composé de la DDT74, La DREAL, La Région RA, le CG74, L'Agence de l'Eau RM&C, la FRAPNA et Asters.

Cet inventaire se fera à partir d'avril 2014. Toutes les communes du bassin versant seront averties par courrier des périodes de passages.

M. COLLOUD remercie l'assemblée.